
Députation de la section de Bonconseil (Paris) qui se rétracte de l'adhésion donnée à l'adresse de Dijon (Côte-d'Or) et demande la punitions des grands coupables, lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794)

Jean-Baptiste Clauzel

Citer ce document / Cite this document :

Clauzel Jean-Baptiste. Députation de la section de Bonconseil (Paris) qui se rétracte de l'adhésion donnée à l'adresse de Dijon (Côte-d'Or) et demande la punitions des grands coupables, lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 355-356;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_20002_t1_0355_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

existé que dans l'imagination trompée ou perfide de quelques individus ; rappeler les offrandes, les sacrifices que cette commune a faits sur l'autel de la patrie, c'est prévenir le délit inséparable du cœur de tous les représentans du peuple, celui de ne voir dans tous les Français que l'amour du civisme et de la République démocratique. Il falloit surveiller, conserver un port qui, par son importance, excite, à plus d'un titre, l'envie des féroces Anglais. On annonçoit que leurs émissaires s'y rendoient de toutes parts ; un tribunal révolutionnaire y fut établi pour effrayer, pour punir les traîtres. Si les individus qui le composoient prévariquèrent dans leurs fonctions, la justice nationale est là pour les punir. Si d'infortunées victimes ont été immolées ; si leurs femmes, leurs enfans sont dans le besoin, la bienfaisance de la République y pourvoira ; mais, citoyens, si en révolution, nous regardons trop en arrière, n'est-il pas à craindre que les décombres dans lesquels nous nous ensevelirions peut-être, n'arrêtassent la marche triomphale ? Eh ! prenons garde que les tyrans coalisés, effrayés des succès rapides de nos braves armées, ne cherchent d'en arrêter le cours, en fomentant parmi nous les haines et les vengeances ! Le vaisseau de l'état est-il donc encore amarré dans le port ? Est-ce dans le moment où il en approche, mais parmi quelques écueils, qu'il faut demander des comptes à l'équipage ? Punissons les fripons, les dilapidateurs, les buveurs de sang, les égorgeurs ; mais jetons un voile épais sur les fautes et les erreurs inséparables d'une aussi grande révolution ; et pour servir la mémoire des morts, que nous ne pouvons ressusciter, ne plongeons pas les vivants dans une guerre civile, seul espoir de la rage, d'ailleurs impuissante, des ennemis de la liberté.

La Convention nationale décrète la mention honorable de l'adresse lue à la barre par les députés extraordinaires de la commune de Brest, et l'insertion en entier au Bulletin, tant de l'adresse que de la réponse du président.

Elle décrète en outre le renvoi de l'adresse au comité de Salut public, pour statuer sur le prompt mise en jugement ou en liberté d'un grand nombre de marins détenus à la citadelle de Brest, et envoie aux comités de Sûreté générale et de Législation, pour le prompt examen de la conduite des juges composant l'ex-tribunal révolutionnaire de Brest (54).

39

La section de Bonconseil [Paris] est admise à la barre ; elle félicite la Convention sur les mesures de justice qu'elle a prises, et notamment sur la suppression du club des Jacobins, qu'elle regarde comme l'ancre de Cacus, où se tramoient tous les

crimes, comme la boîte de Pandore, d'où sortoient toutes nos divisions et tous nos maux. Vous avez dissipé, dit-elle, le nuage de sang qui obscurcissoit l'horizon politique, mais la patrie en deuil réclame la punition des grands coupables. L'orateur lit ensuite un arrêté par lequel cette section rétracte l'adhésion qu'elle avoit donnée à l'adresse de Dijon, et tous les actes du même genre qui auroient pu être surpris à sa religion dans le temps où ses délibérations étoient enchaînées par la terreur.

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin en entier et de la réponse du président (55).

L'ORATEUR (56) : Citoyens représentans, ce n'est plus la terreur ni l'intrigue qui amènent devant vous une poignée de citoyens coupables ou égarés pour applaudir à des adresses contre-révolutionnaires comme celle de Dijon, à des mesures atroces dictées par des hommes de sang que vous avez abattus.

Vous voyez devant vous une masse de patriotes à qui le calme et l'espérance sont rendus, et qui, sans autre impulsion que celle de leur conscience, viennent librement exposer à la France entière, dans la personne de ses représentans, leur adhésion aux grandes mesures de salut public que la Convention a prises.

[A peine sommes nous délivrés d'une tyrannie dont l'histoire n'offre point d'exemple, à peine le tyran le plus féroce fut-il anéanti, que des hommes qui jusqu'alors avoient partagé sa toute-puissance et ses crimes, conspiroient pour s'emparer du sceptre de fer. Déjà leurs cris séditieux prêchoient la révolte, les torches de la guerre civile s'allumoient ; une société célèbre par les services qu'elle rendit à la liberté, dirigée par des ambitieux, se disposait à tyranniser les bons citoyens. Dans ce combat du crime contre la vertu, s'il eût fallu succomber, nous aurions péri, mais les armes à la main, et non plus comme de vils troupeaux que l'on conduit à la boucherie.

D'un mot, vous avez dissipé toutes les alarmes.] (57) Pénétrés de la grandeur de vos devoirs et des droits que vous tenez du peuple souverain, vous avez obéi à sa voix ; vous avez fait, par vos décrets, ce qu'il aurait fait en masse ; vous avez fermé l'ancre où se tramaient tous les crimes, où s'aiguisaient tous les poignards ; vous avez fermé cette boîte de Pandore d'où sortaient toutes nos divisions et tous nos maux ; vous avez dissipé le nuage de sang qui obscurcissait l'horizon politique ; [vous avez dissipé les assassins du peuple qui vouloient s'élever de nouveaux trônes sur des monceaux de cadavres.] (58)

Nous ne venons point réveiller les passions et les haines ; loin de nous le sentiment affreux de la vengeance : nous sommes prêts à embrasser nos

(55) P.-V., L, 224.

(56) *Moniteur*, XXII, 643 ; *Bull.*, 11 frim. ; *Ann. Patr.*, n° 700 ; *C. Eg.*, n° 835 ; *F. de la Républ.*, n° 72 ; *J. Perlet*, n° 799 ; *J. Fr.*, n° 797 ; *Mess. Soir*, n° 835 ; *Ann. R.F.*, n° 71 ; *J. Paris*, n° 72.

(57) *Bull.*, 11 frim.

(58) *Id.*

(54) P.-V., L, 223-224.

frères égarés au moment où ils abjurèrent leur erreur ; mais la patrie en deuil réclame la punition des grands coupables ; elle demande à grands cris que des hommes dont la France attendait son bonheur, et qui ont été ses bourreaux, regorgent le sang qu'ils ont bu. Ce n'est pas leur mort que nous vous demandons ; assez et trop longtemps des flots de sang ont inondé le sol français ; que, pour la durée de leur supplice, ils vivent dans l'opprobre et dans l'ignominie ; que ces lions, ces tigres, ces vautours à face humaine, soient enchaînés comme des bêtes féroces, exposés aux regards des humains comme des phénomènes et des fléaux de la nature ; que leurs figures hideuses, que leurs forfaits, gravés en lettres de sang, fassent reculer le crime épouvanté.

Mais c'est peu, législateurs, de prévenir le retour du crime ; il vous reste une tâche plus douce à accomplir ; c'est peu d'avoir fait rentrer le torrent dans son lit, et de lui avoir opposé des digues incontournables ; il faut réparer les ravages. Déjà vous avez cicatrisé bien des blessures, déjà vous avez séché bien des larmes ; mais que de maux encore, il vous reste à guérir ! Acquérez de nouveaux droits à la reconnaissance des Français en ranimant toutes les vertus sociales, en préparant par de bonnes lois le retour des mœurs, et en faisant fleurir le commerce, l'agriculture et les arts. La France attend de vous sa félicité : que le bonheur soit votre ouvrage !

LE PRÉSIDENT (59) : Il était déraisonnable de s'imaginer que, parce que la Société des Jacobins de Paris avait rendu de grands services à la Révolution, la République française devait en récompense lui laisser usurper les rênes de son gouvernement, pour les faire passer dans les mains du despotisme ou de l'anarchie. Aussi la Convention nationale s'est-elle empressée de détruire un instrument que faisaient mouvoir à leur gré les ennemis de la patrie au moyen de l'or qui coulait à grands flots de Londres à Paris.

Superbe Albion, île orgueilleuse, penses-tu que le trident de Neptune te soit exclusivement confié ? Dans ton délire insensé, ton sénat n'osait-il pas s'écrier que l'airain ne devait point retentir sur le vaste empire des mers sans la permission de l'Angleterre ?

Sais-tu que ton père Albion eut l'audace d'attaquer Hercule parce qu'il n'avait pas ses flèches, et qu'il voulut l'empêcher de passer le Rhin ? Sais-tu que Jupiter, dans son mépris ; l'accabla d'une grêle de pierres ?

Ainsi donc ce sang orgueilleux circule encore dans tes veines ! Ainsi donc tu pensais, parce que nos derniers tyrans, ensevelis dans la mollesse et dans la crapule des cours, avaient donné des ailes à ton ambition, que les Gaulois pourraient encore supporter ton insolence ?

Français devenus républicains, l'univers attend de vous sa liberté ; rendez-là aux habitants de la terre et de l'onde ; ne posez les armes que lorsque vous aurez anéanti la nouvelle Carthage !

Parisiens belliqueux, que dans toutes vos assemblées de section la guerre contre l'Angle-

terre soit le sujet de vos méditations ; que son gouvernement soit anéanti ! Il est l'auteur, le provocateur et l'instrument des malheurs qui nous ont affligés ! Allez, ne dormons plus jusqu'à ce que la chute du trône de Georges ait averti les peuples qu'il est temps de se réunir, de vivre tous en paix.

40

Les élèves du Musée d'émulation sont admis à la barre ; ils félicitent la Convention de la rigueur qu'elle a mise à détruire les factieux et les intrigans qui vouloient rivaliser la représentation nationale. Ils jurent de soutenir la Convention, de ne reconnaître qu'elle pour boussole, de suivre toujours, à son exemple, la route de la justice et des vertus, en même temps qu'ils s'efforceront d'acquérir des talents, pour les diriger vers l'utilité publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (60).

41

La section Poissonnière [Paris], en masse, se présente à la Convention. Évignons, dit l'orateur, de retracer les crimes des hypocrites ambitieux, qui ont affecté la popularité pour égorger la patrie ; et qui, sous les formes exagérées d'un patriotisme aussi faux qu'ils cherchoient à la rendre exclusif, étoient parvenus, en dénaturant la morale, à faire croire à des hommes irréfléchis, que l'on ne pouvoit être bon et vrai républicain, s'il l'on n'étoit insensible, ingrat et barbare. Il félicite ensuite la Convention d'avoir fait tomber cet affreux système trop long-temps prêché dans une société devenue dangereuse. Il annonce que la section dont il est l'organe a rétracté, à l'unanimité, l'adhésion que la précipitation et la surprise lui avoient fait donner à l'adresse de Dijon [Côte-d'Or], et à celle de Grenoble [Isère] ; et qu'elle se livre à l'espoir que la Convention mettra une soigneuse vigilance à rendre aux citoyens de la section incarcérés leur liberté, s'ils ne sont pas reconnus coupables.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin de l'adresse et de la réponse du président (61).

L'ORATEUR (62) : Citoyens représentans, que la Révolution ait trouvé des ennemis dans les tyrans coalisés, dans les aristocrates, nous

(60) P.-V., L, 224. *F. de la Républ.*, n° 72.

(61) P.-V., L, 225.

(62) *Bull.*, 11 frim. *Moniteur*, XXII, 643 ; *Rép.*, n° 72 ; *F. de la Républ.*, n° 72 ; *J. Perlet*, n° 799 ; *J. Fr.*, n° 797 ; *M.U.*, n° 1359 ; *Mess. Soir*, n° 835 ; *J. Paris*, n° 72.

(59) *Moniteur*, XXII, 643 ; *Bull.*, 11 frim ; *Mess. Soir*, n° 835.